

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le sept février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO** Maire, suite à la convocation en date du 24 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - JAUFFRET Michel - JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à ROSSO Viviane - GROBEL Pierre à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à DESMATS Nicole - SOLE Jean-Pierre - BONNET Marie-Claude

ABSENTS : SACOMAN Roger - MISSIMILLY Laurent - GROBEL Pierre - GUIDI Marie-Noëlle - SOLE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-01-02	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DU ROVE
------------	---

Le Maire de la Commune du ROVE rappelle,

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-13 et D.2311-14 ;
 - L'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
 - Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune du ROVE approuvé par délibération du conseil municipal du 07/02/2024 ;
 - Le résultat de la section de fonctionnement de la Commune qui s'est élevé pour l'exercice 2024 à 600 303,07 Euros ;
 - Le résultat de section d'investissement s'est élevé à 370 052,85 Euros ;
 - Les restes à réaliser dépenses pour 0,00 Euros ;
 - Les restes à réaliser recettes pour 178 851,00 Euros ;
- Conformément à l'instruction M57, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dit que la section d'investissement présente un excédent de financement de 370 052,85 Euros.
Dit que la section de fonctionnement présente un excédent de financement de 600 303,07 Euros.

DECIDE, en conséquence, de reporter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **Affectation de 300 000,00 Euros** en réserves de la section d'investissement - compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés.
- Et le solde soit **300 303,07 Euros**, en report à la section de fonctionnement - compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté.

VOTE / POUR

29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Georges ROSSO

